

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GERMAIN-DE-GRANTHAM

Procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil municipal tenue le lundi 4 novembre 2019, à 19:30 heures, à la salle du conseil, située au 233, Chemin Yamaska à Saint-Germain.

Sont présents : Nathacha Tessier, mairesse
Sarah McAlden, conseillère
Chantal St-Martin, conseillère
Patrice Boislard, conseiller
Chantal Nault, conseillère
Sylvain Proulx, conseiller

Est absent : Stéphane Gauthier, conseiller

Les membres du conseil forment le quorum.

Est également présente : Nathalie Lemoine, DG

A- OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE

La séance est ouverte par madame la mairesse Nathacha Tessier à 19:30 heures et madame Nathalie Lemoine, directrice générale, fait fonction de secrétaire.

A.1 OUVERTURE DE LA CONSULTATION PUBLIQUE POUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DE LA MUNICIPALITÉ CONCERNANT LE LOTISSEMENT DE LA RUE DES MENUISIERS À 19 :30.

RÉSOLUTION 343.11.19

B- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**Sur proposition de Sylvain Proulx,
Appuyé de Patrice Boislard,**

L'ordre du jour est adopté. L'item varia demeure ouvert.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

RÉSOLUTION 344.11.19

C- ADOPTION DES COMPTES

**Sur proposition de Sarah McAlden,
Appuyé de Patrice Boislard,**

Il est résolu d'adopter les comptes tels que présentés pour le bordereau de dépenses au 1^{er} novembre 2019 pour un montant de 698 293,33 \$.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

RÉSOLUTION 345.11.19

D- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 OCTOBRE 2019

**Sur proposition de Chantal Nault,
Appuyé de Chantal St-Martin,**

Il est résolu d'adopter le procès-verbal du 7 octobre 2019, tel que déposé.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

E DÉPÔT DES PERMIS

Le dépôt des informations concernant les permis et certificats pour octobre 2019 de l'officier en environnement et bâtiments est déposé.

F SUIVI DU CONSEIL PRÉCÉDENT

Madame la mairesse fait le suivi des questions posées lors de la séance ordinaire du 7 octobre 2019.

PÉRIODE DE QUESTIONS CONCERNANT LES AFFAIRES MUNICIPALES

Une période de questions est tenue à l'intention des citoyennes et citoyens. Aucune question n'est adressée au conseil.

FERMETURE DE LA CONSULTATION PUBLIQUE POUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DE LA MUNICIPALITÉ CONCERNANT LE LOTISSEMENT DE LA RUE DES MENUISIERS À 19 :42.

RÉSOLUTION 346.11.19

DÉPLACEMENT DU PANNEAU INDICATEUR

ATTENDU QUE le panneau indicateur situé sous la toiture au Centre des loisirs doit être déplacé;

ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées;

**Sur proposition de Sylvain Proulx,
Appuyé de Patrice Boislard,**

Il est résolu d'octroyer le mandat du déplacement du panneau indicateur à F. Houle Électrique pour un montant de 1 950,00 \$ plus les taxes.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

RÉSOLUTION 347.11.19

INSPECTION STRUCTURALE DE LA CASERNE ET DE LA SALLE MUNICIPALE – GESTION DES ACTIFS

ATTENDU QUE le directeur des services techniques recommande une inspection structurale de la caserne et de la salle municipale;

ATTENDU QU'un rapport de vétusté a déjà été déposé en 2010;

**Sur proposition de Chantal St-Martin,
Appuyé de Patrice Boislard,**

Il est résolu de prendre connaissance des conclusions et des recommandations du rapport de vétusté de 2010.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

RÉSOLUTION 348.11.19

PAVAGE DE LA COUR AVANT DU GARAGE MUNICIPAL

ATTENDU QUE lors de l'établissement des projets 2019, le comité de voirie recommandait le pavage de la cour avant du garage municipal;

ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées selon la méthode de gré à gré;

ATTENDU QUE Vallières Asphalte dépose l'offre la plus basse conforme pour un montant de 17 900,00 \$ plus les taxes applicables;

**Sur proposition de Sylvain Proulx,
Appuyé de Patrice Boislard,**

Il est résolu d'octroyer le contrat de pavage de la cour avant du garage municipal à Vallières Asphalte pour un montant de 17 900,00 \$ plus les taxes applicables.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

RÉSOLUTION 349.11.19

ADJUDICATION PLANS PRÉLIMINAIRES HÔTEL-DE-VILLE

ATTENDU la résolution 004.01.19;

ATTENDU QUE la municipalité a procédé à un appel d'offres de service professionnel selon la méthode par invitation pour obtenir des plans et une estimation préliminaire pour la rénovation de l'hôtel-de-ville;

ATTENDU QUE 4 soumissions ont été déposées;

ATTENDU QUE Planistudio inc. présente la soumission la plus basse conforme, au montant de 18 600 \$ plus les taxes applicables;

**Sur proposition de Sylvain Proulx,
Appuyé de Sarah McAlden,**

Il est résolu d'octroyer le contrat à la firme Planistudio inc. pour la préparation des plans et estimation préliminaire pour la rénovation de l'hôtel-de-ville selon les termes de la soumission.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

RÉSOLUTION 350.11.19

DÉCOMPTE DES PARULINES

**Sur proposition de Sylvain Proulx,
Appuyé par Patrice Boislard,**

Il est résolu d'autoriser madame Nathalie Lemoine, directrice générale, à signer le décompte progressif n°1 présenté par la firme WSP en date du 30 octobre 2019, et ce, dans le cadre des travaux relatifs à la construction de la rue des Parulines et d'autoriser le paiement de la somme de 52 526.51 \$, taxes incluses.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

RÉSOLUTION 351.11.19

DOS D'ÂNE RUE BAILLARGEON

ATTENDU QU'une demande est adressée au comité de voirie pour l'installation d'un dos d'âne sur la rue Baillargeon;

**Sur proposition de Patrice Boislard,
Appuyé de Sylvain Proulx,**

Il est résolu de réévaluer le dossier en 2020.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

RÉSOLUTION 352.11.19

MISE À JOUR DU PLAN D'INTERVENTION

ATTENDU la mise à jour du plan d'intervention, projet numéro 20190699 effectué par la firme Pluritec;

ATTENDU QUE le comité de voirie recommande de mettre à jour les plans des réseaux en fonction des réfections et prolongement de réseaux réalisés depuis 2017;

ATTENDU QUE Pluritec présente l'option B au coût de 9 900 \$ plus les taxes applicables pour la réalisation de cette mise à jour;

**Sur proposition de Sylvain Proulx,
Appuyé de Patrice Boislard,**

Il est résolu d'accepter l'option B présentée par la firme Pluritec pour la mise à jour des plans des réseaux en fonction des réfections et prolongement de réseaux réalisés depuis 2017 incluant les activités indiquées à l'option B au coût de 9 900,00 \$ plus les taxes applicables.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

RÉSOLUTION 353.11.19

DEMANDE AU MTQ- ANALYSE DE SÉCURITÉ DU SECTEUR DU CHEMIN YAMASKA ENTRE LES ROUTES BÉLIVEAU ET FERRON

ATTENDU QUE le secteur du chemin Yamaska entre les routes Béliveau et Ferron apparaît problématique au niveau de la sécurité routière;

**Sur proposition de Sylvain Proulx,
Appuyé de Patrice Boislard,**

Il est résolu de demander une analyse de sécurité routière du chemin Yamaska entre les routes Béliveau et Ferron ainsi que les entrées d'accès à ces deux routes.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

RÉSOLUTION 354.11.19

AIRE DE VIRAGE – RUE PAUL-CARDIN

ATTENDU QUE le propriétaire du 265, rue Paul-Cardin demande un remboursement alléguant que les aires de virage n'ont pas été réalisées lors de la construction de la rue;

ATTENDU QUE la réponse de l'entrepreneur mentionne que les aires de virage ont été réalisées conformément aux plans et devis;

**Sur proposition de Sylvain Proulx,
Appuyé de Patrice Boislard,**

Il est résolu de refuser la demande de remboursement du propriétaire du 265, rue Paul-Cardin, étant donné l'exécution des travaux.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

RÉSOLUTION 355.11.19

AUTORISER L'APPEL D'OFFRES POUR LE CONTRÔLE DU DÉMARRAGE ET D'ARRÊT DE LA POMPE INCENDIE AU POSTE DE POMPAGE DES ARTISANS

ATTENDU QUE lors d'une plus grande demande d'eau tel qu'un incendie, la pompe incendie déclenche et n'arrête pas sans une intervention manuelle;

ATTENDU QUE le comité incendie recommande l'installation d'un système d'arrêt automatique de la pompe incendie;

**Sur proposition de Sylvain Proulx,
Appuyé de Patrice Boislard,**

Il est résolu d'autoriser le directeur des services techniques à procéder à un appel d'offres pour le contrôle du démarrage et d'arrêt de la pompe incendie au poste de pompage des Artisans.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

RÉSOLUTION 356.11.19

CONCEPTION DES NOUVELLES RUES AVEC DES BORDURES ET LA RÉFECTION DE RUES EXISTANTES AVEC AJOUT DE BORDURES

ATTENDU QUE le comité de voirie recommande que tout nouveau développement de rues devra inclure le pavage et les bordures;

ATTENDU QUE le comité de voirie recommande également que toute réfection de rue inclus la pose de bordure de béton;

**Sur proposition de Sylvain Proulx,
Appuyé de Sarah McAlden,**

Il est résolu ce qui suit :

QU'à compter des présentes, lors de toutes les nouvelles constructions et réfections de rues de tous les secteurs, des bordures de béton soient installées.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

RÉSOLUTION 357.11.19

PROJET PILOTE – RUE ÉCOLOGIQUE SANS ABRASIF

ATTENDU QUE le comité de voirie recommande la mise en place d'un projet pilote d'une rue écologique, soit sans abrasif pour la saison hivernale 2019-2020;

ATTENDU QUE le comité cible le 10^e rang à partir du chemin de Saint-Hyacinthe jusqu'à la limite de la municipalité de Wickham;

**Sur proposition de Patrice Boislard,
Appuyé de Sylvain Proulx,**

Il est résolu d'accepter le projet pilote de rue écologique sans abrasif pour la saison hivernale 2019-2020 sur le 10^e rang entre le chemin de Saint-Hyacinthe et jusqu'à la limite de la municipalité de Wickham.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

RÉSOLUTION 358.11.19

CALIBRATION DES DÉBITMÈTRES

ATTENDU la nécessité de calibrer les débitmètres des stations de pompage annuellement;

ATTENDU QUE 4 soumissions ont été déposées;

ATTENDU QUE Lecompte a déposé l'offre la plus basse au montant de 3 350 \$ plus les taxes;

**Sur proposition de Sylvain Proulx,
Appuyé de Patrice Boislard,**

Il est résolu d'octroyer le contrat de calibration des débitmètres à Lecompte au montant de 3 350,00 \$ plus les taxes.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

RÉSOLUTION 359.11.19

MESURE DES BOUES

ATTENDU les règles édictées par le Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques;

ATTENDU l'obligation de mesurer les boues;

ATTENDU les demandes de soumissions selon la méthode de gré à gré;

**Sur proposition de Sylvain Proulx,
Appuyé de Patrice Boislard,**

Il est résolu d'octroyer le mandat de mesure des boues à la firme Avizo pour un montant de 7 780,00 \$ plus les taxes applicables.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

RÉSOLUTION 360.11.19

DÉCOMPTES 5 ET 6 – FAUCHER GAUTHIER – CENTRE DES LOISIRS

**Sur proposition de Sylvain Proulx,
Appuyé par Patrice Boislard,**

Il est résolu d'autoriser madame Nathalie Lemoine, directrice générale, à signer les décomptes progressifs n°5 et 6 présentés par monsieur Michel Faucher, architecte, de la *Firme Faucher Gauthier architectes inc.* respectivement en date des 29 et 31 octobre 2019, et ce, pour les honoraires professionnels dans le cadre des travaux relatifs à la construction du centre des loisirs et d'autoriser le paiement de la somme de 12 821 \$ plus les taxes.

QUE le montant des présents décomptes soit débité au fonds affecté pour le centre des loisirs.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

RÉSOLUTION 361.11.19

NOMINATION DU DIRECTEUR DU SERVICE INCENDIE PAR INTÉRIM

ATTENDU le départ de Gilles Pinard, directeur du service incendie;

ATTENDU QUE les membres du conseil souhaitent analyser les besoins du service incendie;

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer un directeur du service incendie par intérim pour assurer le bon fonctionnement;

**Sur proposition de Sarah McAlden,
Appuyé de Sylvain Proulx,**

Il est résolu de nommer monsieur Mario Vaillancourt à titre de directeur du service incendie par intérim jusqu'à nouvel ordre, au salaire horaire entendu entre les parties.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

RÉSOLUTION 362.11.19

ACHAT D'ÉPAULETTES ET CHEMISE POUR LE DIRECTEUR DU SERVICE INCENDIE PAR INTÉRIM

ATTENDU QUE le directeur du service incendie par intérim demande l'autorisation d'acheter une paire d'épaulettes et une chemise blanche;

**Sur proposition de Sylvain Proulx,
Appuyé de Chantal Nault,**

Il est résolu d'autoriser le directeur du service incendie par intérim à se procurer une paire d'épaulettes et une chemise blanche.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

RÉSOLUTION 363.11.19

DEMANDE AU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE À LA FORMATION DES POMPIERS VOLONTAIRES OU À TEMPS PARTIEL

ATTENDU QUE le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019;

ATTENDU QUE ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

ATTENDU QUE ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Germain-de-Grantham désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Germain-de-Grantham prévoit la formation de 4 pompiers pour le programme Pompier I, 1 auto-sauvetage (hors programme), 4 opérateurs de pompes, 4 désincarcérations, 2 officiers non urbain au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

ATTENDU QUE la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Drummond en conformité avec l'article 6 du Programme.

**Sur proposition de Sylvain Proulx,
Appuyé de Sarah McAlden,**

Il est résolu de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Drummond.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

RÉSOLUTION 364.11.19

REPRISE D'EXAMEN MDO POUR UN POMPIER EN FORMATION – 655\$

ATTENDU la possibilité de refaire l'examen MDO en novembre 2019;

ATTENDU QUE le nombre de candidats inscrits est inférieur, portant le coût à 655 \$ chacun;

ATTENDU QU'une reprise d'examen est possible au printemps 2020;

Sur proposition de Sarah McAlden,

Appuyé de Sylvain Proulx,

Il est résolu d'inscrire le candidat à la reprise de l'examen MDO au printemps 2020 pour diminuer le coût de l'inscription.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

DEMANDE D'EXCLUSION/INCLUSION DU LOT 6 071 420

Reporté en décembre 2019.

RÉSOLUTION 365.11.19

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DE LA MUNICIPALITÉ CONCERNANT LE LOTISSEMENT DE LA RUE DES MENUISIERS

ATTENDU QU'une demande de dérogation nous est acheminée concernant le lotissement de la rue des Menuisiers;

ATTENDU QU'en vertu du règlement de lotissement no. 251-04, les rues en impasse doivent se terminer par un cercle de virage d'un rayon de 22,5 m et que la longueur des rues ne doit pas excéder 110 m et qu'actuellement le lot 5 155 821 n'est pas conforme;

ATTENDU QUE la Municipalité tolère la présence de la barrière installée par les propriétaires du 253, rue des Menuisiers sur l'emprise de la voie de circulation pour contrôler les accès à leur immeuble;

ATTENDU QUE la Municipalité commencera en novembre le processus d'adoption des règlements d'urbanisme de la refonte et que le règlement de lotissement projeté prévoit la possibilité de cadastrer une voie de circulation sans issue avec une voie de rebroussement en « T »;

ATTENDU QUE la voie de circulation est déjà cadastrée et qu'elle est adjacente à l'autoroute 20;

ATTENDU QUE l'immeuble du 253, rue des Menuisiers est le seul desservi par cette portion de la voie de circulation visée par la présente demande;

ATTENDU QUE l'acceptation de la demande de dérogation permettra à la Municipalité de poursuivre ses négociations avec les propriétaires du 253, rue des Menuisiers afin d'acquérir le lot 5 397 619 qui est essentiel à la poursuite du développement industriel de la Municipalité;

ATTENDU QUE la Municipalité a vendu le lot 5 754 138 (futur 245, rue des Charpentiers) en précisant qu'il s'agissait d'un lot d'angle et que les nouveaux propriétaires s'attendent à pouvoir utiliser la future voie de circulation pour accéder à leur propriété;

ATTENDU QUE le refus de la demande de dérogation entraînerait des préjudices sérieux à la Municipalité;

ATTENDU QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent d'accepter la demande de dérogation mineure;

**Sur proposition de Patrice Boislard,
Appuyé de Chantal Nault,**

Il est résolu d'accepter la demande de dérogation mineure déposée par la municipalité pour les motifs cités précédemment et faisant partie intégrante des présentes.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

AVIS DE MOTION 619-19 (PLAN D'URBANISME)

Madame la conseillère Chantal Nault, par la présente :

- donne avis de motion, qu'il sera soumis à une séance subséquente, pour adoption, le règlement numéro 619-19 relatif au plan d'urbanisme.
- dépose le projet du règlement numéro 619-19 intitulé *Règlement sur le plan d'urbanisme*.

AVIS DE MOTION 620-19 AVEC EFFET DE GEL (ZONAGE)

Monsieur le conseiller Patrice Boislard, par la présente :

- donne avis de motion, qu'il sera soumis à une séance subséquente, pour adoption, le règlement numéro 620-19 relatif au zonage. Ce règlement a pour but de procéder à la refonte complète des dispositions relatives au zonage, à la suite de la révision par la MRC de son schéma d'aménagement et de développement et touche tous les sujets du règlement y compris, mais non limitativement, la définition et la classification des usages et l'encadrement des droits acquis. Ce règlement affecte l'ensemble du territoire de la municipalité et l'effet de gel est immédiat.
- dépose le projet du règlement numéro 620-19 intitulé *Règlement de zonage*.

AVIS DE MOTION 621-19 AVEC EFFET DE GEL (LOTISSEMENT)

Madame la conseillère Sarah McAlden, par la présente :

- donne avis de motion, qu'il sera soumis à une séance subséquente, pour adoption, le règlement numéro 621-19 relatif au lotissement. Ce règlement a pour but de procéder à la refonte complète des dispositions relatives au lotissement, à la suite de la révision par la MRC de son schéma d'aménagement et de développement et touche tous les sujets du règlement y compris, mais non limitativement, la définition et les opérations cadastrales, les dispositions relatives à la contribution aux fins de parcs, terrains de jeux ou espaces naturels, aux rues et aux lots, aux droits acquis, aux lots dérogatoires et au plan d'aménagement d'ensemble. Ce règlement affecte l'ensemble du territoire de la municipalité et l'effet de gel est immédiat.
- dépose le projet du règlement numéro 621-19 intitulé *Règlement de lotissement*.

AVIS DE MOTION 622-19 (CONSTRUCTION)

Monsieur le conseiller Sylvain Proulx, par la présente :

- donne avis de motion, qu'il sera soumis à une séance subséquente, pour adoption, le règlement numéro 622-19 à la construction.
- dépose le projet du règlement numéro 622-19 intitulé *Règlement de construction*.

AVIS DE MOTION 623-19 (PERMIS ET CERTIFICATS)

Madame la conseillère Chantal St-Martin, par la présente :

- donne avis de motion, qu'il sera soumis à une séance subséquente, pour adoption, le règlement numéro 623-19 relatif aux permis et certificats.
- dépose le projet du règlement numéro 623-19 intitulé *Règlement sur les permis et certificats*.

AVIS DE MOTION 624-19 (DÉROGATIONS MINEURES)

Monsieur le conseiller Patrice Boislard, par la présente :

- donne avis de motion, qu'il sera soumis à une séance subséquente, pour adoption, le règlement numéro 624-19 relatif aux dérogations mineures.

- dépose le projet du règlement numéro 624-19 intitulé *Règlement sur les dérogations mineures*.

AVIS DE MOTION 625-19 (PLANS D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE)

Madame la conseillère Chantal St-Martin, par la présente :

- donne avis de motion, qu'il sera soumis à une séance subséquente, pour adoption, le règlement numéro 625-19 relatif aux plans d'aménagement d'ensemble.
- dépose le projet du règlement numéro 625-19 intitulé *Règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble*.

AVIS DE MOTION 607-18 (ENTENTES RELATIVES AUX TRAVAUX MUNICIPAUX)

Monsieur le conseiller Sylvain Proulx, par la présente :

- donne avis de motion, qu'il sera soumis à une séance subséquente, pour adoption, le règlement numéro 607-18 sur les ententes relatives aux travaux municipaux.
- dépose le projet du règlement numéro 607-18 intitulé *Règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux*.

AVIS DE MOTION 628-19 (TARIFICATION)

Madame la conseillère Sarah McAlden, par la présente :

- donne avis de motion, qu'il sera soumis à une séance subséquente, pour adoption, le règlement numéro 628-19 relatif à la tarification.
- dépose le projet du règlement numéro 628-19 intitulé *Règlement sur la tarification*.

AVIS DE MOTION 629-19 (VENTE DE GARAGE)

Madame la conseillère Chantal Nault, par la présente :

- donne avis de motion, qu'il sera soumis à une séance subséquente, pour adoption, le règlement numéro 629-19 relatif à la vente de garage.
- dépose le projet du règlement numéro 629-19 intitulé *Règlement relatif à la vente de garage*.

RÉSOLUTION 366.11.19

ADOPTION PROJET DE RÈGLEMENT 619-19 (PLAN D'URBANISME)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à la refonte de ses règlements d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (R.L.R.Q., chapitre A-19.1) confère à la Municipalité un pouvoir d'adoption de règlement sur le zonage;

ATTENDU l'avis de motion donné le 4 novembre 2019;

**Sur proposition de Patrice Boislard,
Appuyé de Sylvain Proulx,**

Il est résolu d'adopter le projet de règlement 619-19 relatif au plan d'urbanisme.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

RÉSOLUTION 367.11.19

ADOPTION PROJET DE RÈGLEMENT 620-19 (ZONAGE)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à la refonte de ses règlements d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (R.L.R.Q., chapitre A-19.1) confère à la Municipalité un pouvoir d'adoption de règlement sur le zonage;

ATTENDU l'avis de motion donné le 4 novembre 2019 avec effet de gel;

**Sur proposition de Chantal Nault,
Appuyé de Sylvain Proulx,**

Il est résolu d'adopter le projet de règlement 620-19 sur le zonage.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

RÉSOLUTION 368.11.19

ADOPTION PROJET DE RÈGLEMENT 621-19 (LOTISSEMENT)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à la refonte de ses règlements d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (R.L.R.Q., chapitre A-19.1) confère à la Municipalité un pouvoir d'adoption de règlement sur le lotissement;

ATTENDU l'avis de motion donné le 4 novembre 2019 avec effet de gel;

**Sur proposition de Sylvain Proulx,
Appuyé de Chantal St-Martin,**

Il est résolu d'adopter le projet de règlement 621-19 sur le lotissement.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

RÉSOLUTION 369.11.19

ADOPTION PROJET DE RÈGLEMENT 622-19 (CONSTRUCTION)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à la refonte de ses règlements d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (R.L.R.Q., chapitre A-19.1) confère à la Municipalité un pouvoir d'adoption de règlement de construction;

ATTENDU l'avis de motion donné le 4 novembre 2019;

**Sur proposition de Sarah McAlden,
Appuyé de Chantal Nault,**

Il est résolu d'adopter le projet de règlement 622-19 sur la construction.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

RÉSOLUTION 370.11.19

ADOPTION PROJET DE RÈGLEMENT 623-19 (PERMIS ET CERTIFICATS)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à la refonte de ses règlements d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (R.L.R.Q., chapitre A-19.1) confère à la Municipalité un pouvoir d'adoption de règlement sur la procédure relative à la demande et à la délivrance des permis et certificats;

ATTENDU l'avis de motion donné le 4 novembre 2019;

**Sur proposition de Sylvain Proulx,
Appuyé de Sarah McAlden,**

Il est résolu d'adopter le projet de règlement 623-19 sur les permis et certificats.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

RÉSOLUTION 371.11.19

ADOPTION PROJET DE RÈGLEMENT 624-19 (DÉROGATIONS MINEURES)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à la refonte de ses règlements d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (R.L.R.Q., chapitre A-19.1) confère à la Municipalité un pouvoir d'adoption de règlement sur les dérogations mineures;

ATTENDU l'avis de motion donné le 4 novembre 2019;

**Sur proposition de Patrice Boislard,
Appuyé de Sylvain Proulx,**

Il est résolu d'adopter le projet de règlement 624-19 sur les dérogations mineures.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

RÉSOLUTION 372.11.19

ADOPTION PROJET DE RÈGLEMENT 625-19 (PLANS D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à la refonte de ses règlements d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'il est à propos et dans l'intérêt de la Municipalité et de ses contribuables d'adopter un règlement relatif aux plans d'aménagement d'ensemble dans le but de déterminer les objectifs à atteindre pour les promoteurs des futurs secteurs à développer ou des secteurs en redéveloppement;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (R.L.R.Q., chapitre A-19.1) confère à la Municipalité un pouvoir d'adoption de règlement relatif à la production des plans d'aménagement d'ensemble;

ATTENDU l'avis de motion donné le 4 novembre 2019;

**Sur proposition de Sarah McAlden,
Appuyé de Patrice Boislard,**

Il est résolu d'adopter le projet de règlement 625-19 sur les plans d'aménagement d'ensemble.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

RÉSOLUTION 373.11.19

ADOPTION PROJET DE RÈGLEMENT 607-18 (ENTENTES RELATIVES AUX TRAVAUX MUNICIPAUX)

CONSIDÉRANT les articles 145.21 à 145.30 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (R.L.R.Q., c. A-19.1) sur les ententes relatives aux travaux municipaux ainsi que les pouvoirs législatifs qu'elle accorde aux municipalités;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil d'une municipalité peut, par règlement, assujettir la délivrance d'un certificat d'autorisation, d'un permis de construction ou de lotissement portant sur la réalisation de travaux relatifs aux infrastructures, aux équipements et aux services publics;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt public d'établir les politiques et les pratiques de la Municipalité en ce qui a trait aux ouvertures de nouvelles rues, aux prolongements des rues publiques existantes, à l'implantation des infrastructures, des équipements et des services municipaux et à leur réalisation en harmonie avec la réglementation en vigueur;

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné le 4 novembre 2019;

**Sur proposition de Sylvain Proulx,
Appuyé de Patrice Boislard,**

Il est résolu d'adopter le projet de règlement 607-18 sur les ententes relatives aux travaux municipaux.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

RÉSOLUTION 374.11.19

AUTORISATION D'UN MONTANT DE DÉPENSES MENSUELLES AU COORDONNATEUR DU SERVICE DES LOISIRS

ATTENDU QUE le coordonnateur du service des loisirs n'a pas de délégation de pouvoir de dépenses;

ATTENDU QUE le service des loisirs doit procéder à des achats ponctuels pour le bon fonctionnement du service;

**Sur proposition de Chantal Nault,
Appuyé de Patrice Boislard,**

Il est résolu d'autoriser au coordonnateur des loisirs un montant de 1 000 \$ de dépenses mensuelles pour assurer le fonctionnement quotidien du service des loisirs.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

RÉSOLUTION 375.11.19

DÉJEUNER DE NOËL POUR LES PETITS

ATTENDU QUE le service des loisirs organise un déjeuner de Noël pour les petits;

**Sur proposition de Patrice Boislard,
Appuyé de Chantal Nault,**

Il est résolu d'octroyer un budget de 500 \$ pour l'activité du déjeuner de Noël des petits.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

RÉSOLUTION 376.11.19

APPUI À LA MRC DE DRUMMOND AU PROJET COLLECTIF D'IMPLANTATION JARDIN COMMUNAUTAIRE

ATTENDU QUE plusieurs municipalités de la MRC de Drummond ont montré de l'intérêt à démarrer un projet de jardin collectif ou à bonifier un jardin déjà existant;

ATTENDU QU'il s'agit d'une opportunité d'inclure l'école et/ou le camp de jour, d'un projet rassembleur permettant de dynamiser la communauté;

ATTENDU QUE la MRC de Drummond souhaite offrir aux municipalités un projet structuré de jardin incluant tous les outils nécessaires au bon fonctionnement de ce dernier;

ATTENDU QUE le projet pourrait être déposé au programme d'Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale, ce qui permettrait de couvrir 50 % des dépenses liées au projet;

ATTENDU QUE ce projet demande une implication financière d'environ 1 000 \$ par municipalité advenant une réponse favorable du programme;

**Sur proposition de Chantal St-Martin,
Appuyé de Sylvain Proulx,**

Il est résolu d'appuyer le projet collectif d'implantation de jardin communautaire.

QUE la MRC de Drummond est mandatée par la Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham à déposer la demande au nom des municipalités locales;

QUE le coordonnateur du service des loisirs soit la personne-ressource pour faciliter les échanges avec la MRC de Drummond.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

RÉSOLUTION 377.11.19

MARCHÉ DE NOËL – AUTORISATION DE DÉPENSES

ATTENDU QUE le service des loisirs organise un Marché de Noël le 23 novembre 2019 sous l'agora du Centre des loisirs Emballages Box Pack;

ATTENDU QUE le comité des loisirs suggère un budget de 3 200 \$ pour l'organisation de cette activité;

**Sur proposition de Patrice Boislard,
Appuyé de Chantal Nault,**

Il est résolu d'octroyer un budget de 3 200 \$ pour l'organisation du Marché de Noël 2019.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

RÉSOLUTION 378.11.19

AUTORISATION POUR DEMANDE DE SOUMISSION POUR DES STORES AU CENTRE DES LOISIRS

ATTENDU QUE les fenêtres du bureau des loisirs et de la salle sont à découvert;

**Sur proposition de Patrice Boislard,
Appuyé de Chantal Nault,**

Il est résolu d'autoriser le service des loisirs à demander 3 soumissions pour l'achat de stores pour le Centre des loisirs Emballages Box Pack.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

RÉSOLUTION 379.11.19

ADOPTION DE LA NOUVELLE IMAGE DE MARQUE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GERMAIN

ATTENDU QUE la municipalité souhaite se doter d'une nouvelle identité visuelle;

ATTENDU QUE la firme Fagnan relations publiques a présenté différents scénarios aux membres du comité image de marque ;

ATTENDU QUE les membres du conseil se sont prononcés par vote secret pour choisir la nouvelle identité visuelle;

ATTENDU QUE la directrice générale dévoile, séance tenante, la nouvelle image de marque;

**Sur proposition de Sarah McAlden,
Appuyé de Chantal St-Martin,**

Il est résolu d'adopter la nouvelle signature municipale décrite comme suit :



La signature visuelle met en valeur l'essence de Saint-Germain-de-Grantham. À l'image des sillons dans les champs, de la répartition des lots, de la route 122 ou l'autoroute 20, un axe croise le logotype. Les diagonales présentent une direction claire ainsi que le dynamisme de la municipalité. Elles s'unissent à la croisée du nom Saint-Germain.

Sur la lettre « i », une gerbe de blé moderne et colorée positionne la richesse de ce milieu effervescent. Chaque couleur a une symbolique distincte. Le rouge incarne la famille, le jaune le secteur agricole, le vert et le bleu la nature et le côté rassembleur, alors que le gris foncé fait référence au secteur industriel.

Les diagonales de la gerbe de blé symbolisent également différents éléments du milieu germainois, tels les doigts qui se joignent, les dents d'un engrenage ou des flèches pointant vers une même direction. On y voit aussi un flambeau représentant le milieu de vie riche et rassembleur à tous les niveaux.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

RÉSOLUTION 380.11.19

ENTENTES CSDC ET MUNICIPALITÉ DE SAINT-GERMAIN-DE-GRANTHAM

ATTENDU les résolutions 090.03.18 et 426.12.18 adoptées par les membres du conseil;

ATTENDU QUE le contenu des ententes a été vérifié par la Société québécoise des infrastructures;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance des ententes entre la Commission scolaire des Chênes et la Municipalité relatives aux échanges de terrains situés au Parc Yvon Lambert et l'école Roméo-Salois;

**Sur proposition de Sarah McAlden,
Appuyé de Chantal St-Martin,**

Il est résolu de procéder aux signatures des ententes.

QUE la mairesse et la directrice générale soient autorisées à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham les protocoles d'ententes entre la Commission scolaire des Chênes et la Municipalité de Saint-Germain.

Que les protocoles d'ententes fassent partie intégrante des présentes et soient notariés tel que prévu à la résolution 426.12.18.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

RÉSOLUTION 381.11.19

ENTENTE DE LOCATION D'UN TERRAIN APPARTENANT À 142383 CANADA INC.

ATTENDU QUE 142383 Canada Inc. est propriétaire d'un immeuble portant le numéro de lot 5 154 963 du cadastre du Québec;

ATTENDU QUE l'immeuble n'est pas développé et constitué de milieux humide et boisé;

ATTENDU QUE le *Propriétaire* ne souhaite pas développer cet immeuble à court et moyen terme;

ATTENDU QUE le *Propriétaire* demeure propriétaire du terrain et signera une entente d'une durée de 13 ans;

ATTENDU QUE la *Municipalité* désire aménager des sentiers, des observatoires, et permettre l'accès des espaces verts à la population ;

**Sur proposition de Sylvain Proulx,
Appuyé de Chantal Nault,**

Il est résolu de signer une entente de location pour le lot 5 154 963 appartenant à 142383 Canada inc.

QUE les parties s'entendent sur la nomination d'un notaire afin d'enregistrer le bail en bonne et due forme.

QUE la mairesse et la directrice générale soient autorisées à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham le protocole d'entente et le bail notarié entre les parties.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

RÉSOLUTION 382.11.19

ACQUISITION DU LOT 5 155 829 CONFORMÉMENT AUX ARTICLES 72 ET 73 DE LA LOI SUR LES COMPÉTENCES MUNICIPALES

ATTENDU QUE le lot 5 155 829 est désigné comme étant une partie de trottoir située face au 338, rue Notre-Dame, ayant une superficie de 21,8 mètres carrés;

ATTENDU QUE l'arpenteur-géomètre Martin Paradis a préparé un plan cadastral en date du 21 mai 2019, minute 17 924, dossier a.-g. A11360;

ATTENDU QUE le plan cadastral déposé au Ministère de l'Énergie et Ressources naturelles du Québec a été déclaré correct et conforme à la loi le 16 octobre 2019;

ATTENDU QUE l'article 73 sur les compétences municipales s'applique aux présentes;

**Sur proposition de Sylvain Proulx,
Appuyé de Patrice Boislard,**

Il est résolu d'approuver le plan cadastral décrivant le terrain, déposé par la firme Martin Paradis, arpenteur-géomètre, le 29 octobre 2019 à la municipalité.

QUE l'assiette du terrain est déterminée conformément à cette description.

QU'un avis public soit publié conformément à l'article 73 de la loi sur les compétences municipales.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

RÉSOLUTION 383.11.19

ACCEPTATION DE L'OFFRE D'ACHAT POUR LE LOT 5 754 139

ATTENDU QUE Gestion Drumco inc. veut acquérir le lot 5 754 139 ayant une superficie totale d'environ 8 780.4 mètres carrés;

ATTENDU QU'une offre d'achat a été déposée par Gestion Drumco inc.;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Germain-de-Grantham a apporté quelques modifications à l'offre initiale;

ATTENDU QUE Gestion Drumco inc. accepte les modifications demandées par la Municipalité;

**Sur proposition de Patrice Boislard,
Appuyé de Sylvain Proulx,**

Il est résolu d'accepter l'offre d'achat signée par Gestion Drumco inc. en date du 25 octobre 2019 pour l'acquisition du lot 5 754 139 pour un montant de 246 246,00 \$.

QUE les conditions indiquées à l'offre d'achat soient observées.

QUE la mairesse et la directrice générale soient autorisées à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham l'offre d'achat signée en date du 25 octobre 2019 et l'acte de vente notariée.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

RÉSOLUTION 384.11.19

PRIME DE DÉNEIGEMENT

CONSIDÉRANT la nécessité de surveiller les conditions météorologiques pendant la saison hivernale;

CONSIDÉRANT QUE le responsable de cette surveillance reçoit actuellement 80 \$ par semaine;

CONSIDÉRANT QU'une demande a été adressée au comité RH pour augmenter cette prime à 100 \$ par semaine pour la saison hivernale 2019-2020;

**Sur proposition de Sarah McAlden,
Appuyé de Chantal Nault,**

Il est résolu d'augmenter la prime de déneigement à 100 \$ par semaine pour la période hivernale 2019-2020.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

RÉSOLUTION 385.11.19

ENTENTE CROIX-ROUGE 2020

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Germain-de-Grantham souhaite bénéficier des services de la Croix-Rouge en cas de sinistre;

ATTENDU QUE la Croix-Rouge a fait parvenir un projet d'entente pour un tarif de 0.17 \$ par citoyen pour 3 ans;

**Sur proposition de Sarah McAlden,
Appuyé de Sylvain Proulx,**

Il est résolu d'accepter l'entente Services aux sinistrés # 537187 présentée par la Croix-Rouge au tarif de 0,17 \$ par citoyen pour 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

RÉSOLUTION 386.11.19

AIDE FINANCIÈRE POUR CONFECTION DU CALENDRIER – FONDATION ROMÉO-SALOIS

**Sur proposition de Sylvain Proulx,
Appuyé de Chantal Nault,**

Il est résolu de faire un don de 800 \$ à la Fondation Roméo-Salois pour la confection des calendriers 2020.

QUE l'aide financière soit imputée au poste budgétaire 02-130-00-959.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

RÉSOLUTION 387.11.19

TAUX IPC 2020

**Sur proposition de Chantal St-Martin,
Appuyé de Sylvain Proulx,**

Il est résolu d'utiliser un taux de 1.9 % pour l'élaboration du budget 2020 et applicable au salaire hors échelle.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

RÉSOLUTION 388.11.19

DEMANDE DE CONTRIBUTION DE L'ASSOCIATION RÉGIONALE DES LOISIRS POUR PERSONNES HANDICAPÉES DU CENTRE-DU-QUÉBEC

ATTENDU la réception d'une demande de contribution par l'Association régionale des loisirs pour personnes handicapées du Centre-du-Québec;

ATTENDU le peu d'explication sur le type d'activité et le nombre de participants provenant de la Municipalité;

**Sur proposition de Sylvain Proulx,
Appuyé de Sarah McAlden,**

Il est résolu de refuser la demande de contribution adressée par l'Association régionale des loisirs pour personnes handicapés du Centre-du-Québec.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

RÉSOLUTION 389.11.19

CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES 2020

ATTENDU QUE le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2020 se lit comme suit :

- a) Le **premier lundi de chaque mois** pour les mois suivants :
3 février, 2 mars, 6 avril, 4 mai, 1^{er} juin, 6 juillet, 5 octobre, 2 novembre et 7 décembre;
- b) Le **deuxième lundi du mois** pour les mois suivants :
13 janvier, 10 août et 14 septembre;

ATTENDU QUE les séances ordinaires du conseil de la Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham débutent à 19h30;

**Sur proposition de Sarah McAlden,
Appuyé de Chantal Nault,**

Il est résolu d'adopter le calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2020 tel que présenté.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

RÉSOLUTION 390.11.19

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DU COMITÉ PARTAGE – GUIGNOLÉE 2019

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité appuie la campagne de financement et de collecte de denrées non périssables organisée par le Comité Partage de Saint-Germain dans le cadre de la Guignolée ;

**Sur proposition de Sylvain Proulx,
Appuyé de Patrice Boislard,**

Il est résolu de participer financièrement à la Guignolée 2019 en remettant un don de 500 \$ au comité partage afin d'aider les citoyens dans le besoin.

QUE le don de 500 \$ soit imputé au poste budgétaire 02-130-00-959.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

RÉSOLUTION 391.11.19

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DU CLUB DE L'ÂGE D'OR

ATTENDU la réception d'une demande provenant du Club de l'âge d'or pour le versement d'une aide financière;

**Sur proposition de Sylvain Proulx,
Appuyé de Patrice Boislard,**

Il est résolu unanimement d'accorder le remboursement des taxes municipales et scolaires au Club de l'Âge d'or pour un montant de 3 921.70 \$.

QUE le remboursement de la somme de 3 921,70 \$ soit imputé au poste budgétaire 02-130-00-959.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

RÉSOLUTION 392.11.19

RÉSOLUTION 286.09.19 – BORDURE AU 267, RUE SAINT-PIERRE

ATTENDU la résolution 286.09.19;

ATTENDU QUE la bordure a été construite dans l'emprise municipale;

ATTENDU QUE la municipalité demande la cession de ladite bordure par le propriétaire du 267, rue Saint-Pierre à la municipalité;

Il est proposé de tolérer la présence de la bordure et que le propriétaire cède la bordure à la municipalité.

Un vote est demandé : 3 pour 2 contre

**Sur proposition de Sylvain Proulx,
Appuyé de Chantal Nault,**

Il est résolu de tolérer la bordure construite dans l'emprise municipale selon les termes suivants, mais non limitatif :

QUE le propriétaire du 267, rue Saint-Pierre cède la bordure construite dans l'emprise le long de la piste cyclable sans frais.

QUE la municipalité ne s'engage ni à entretenir, réparer ladite bordure, ni à la remplacer advenant son retrait.

QUE la résolution 286.09.19 soit abrogée.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

RÉSOLUTION 393.11.19

DEMANDE DE DON – FONDATION SAINTE-CROIX

**Sur proposition de Sarah McAlden,
Appuyé de Patrice Boislard,**

Il est résolu de verser un don unique de 100 \$ dans le cadre de la campagne annuelle de la Fondation Sainte-Croix/Heriot 2019-2020.

QUE le don de 100 \$ soit imputé au poste budgétaire 02-130-00-959.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

RÉSOLUTION 394.11.19

ÉTUDE DE DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE SUSPENDUE

ATTENDU la refonte complète des règlements d'urbanisme;

ATTENDU l'effet de gel imposé sur les règlements de zonage et de lotissement;

ATTENDU QU'aucune demande de dérogation mineure ne peut être présentée en date des présentes;

**Sur proposition de Sylvain Proulx,
Appuyé de Patrice Boislard,**

Il est résolu de suspendre l'étude des demandes de dérogation mineure déposées après le 4 novembre 2019.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

RÉSOLUTION 395.11.19

COURS D'EAU – INFORMATION À LA MRC

ATTENDU QUE le comité agricole a tenu une rencontre le 1^{er} novembre dernier;

ATTENDU QUE le sujet de la taxation des cours d'eau a été abordé;

ATTENDU QUE le comité agricole suggère de modifier la répartition des coûts;

ATTENDU QUE certains membres du conseil demandent à recevoir de l'information de la part de la MRC;

**Sur proposition de Sarah McAlden,
Appuyé de Chantal St-Martin,**

Il est résolu de demander des informations supplémentaires à la MRC de Drummond relatives aux possibilités de répartition des coûts lors de travaux dans les cours d'eau.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

Des informations sont données à l'effet que la base de béton pour le gazébo sera coulée au printemps 2020.

Une demande sera adressée à M. Gilles Perreault pour relater l'histoire de la rivière Saint-Germain.

Monsieur le conseiller Sylvain Proulx mentionne l'importance d'être en contact avec le représentant de l'UPA pour nos demandes d'exclusion du territoire agricole.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉS DE CRÉDITS

Je soussignée, Nathalie Lemoine, secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Germain-de-Grantham, certifie par les présentes que les fonds sont disponibles aux postes budgétaires pour les dépenses ci-haut mentionnées, projetées et décrétées de ladite municipalité.

Nathalie Lemoine

Madame la mairesse, Nathacha Tessier, ayant pris connaissance des résolutions et en accord avec celles-ci, renoncent à son droit de véto.

Nathacha Tessier, mairesse

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :

L'assemblée est levée à 20:14 heures.

Nathacha Tessier
Mairesse

Nathalie Lemoine
Directrice générale